

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

L'édito

ÊTRE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS





Avant toute chose, je tiens à rendre hommage aux grandes qualités et au travail accompli par mon prédécesseur, Jean QUINTON, président fondateur du SDOMODE.

Je félicite aussi l'équipe en place, élus et agents, pour leur

Je félicite aussi l'équipe en place, élus et agents, pour leur professionnalisme et leur engagement en faveur du service public.

De nouveaux enjeux attendent le SDOMODE dans les prochaines années et, en premier lieu celui de l'avenir du traitement des déchets ultimes. Notre syndicat travaille sur la pérennité du CETRAVAL et a entamé en cette fin d'année 2014 les rencontres avec tous les acteurs concernés pour mener le projet d'extension dans la plus grande transparence et concertation.

Le SDOMODE pourra s'appuyer sur la bonne gestion du site que la deuxième certification ISO 14 001 est venue rappeler en avril.

Je veillerai, aux côtés des élus du Bureau, à la gestion rigoureuse du budget du syndicat et continuerai à rechercher les économies, en maintenant la qualité du service rendu. Le projet de valorisation énergétique du biogaz au CETRAVAL nous permettra de réduire davantage le montant de la taxe générale sur les activités polluantes dont nous devons nous acquitter ; le tri des tontes en vue de leur méthanisation (en test depuis juin) viendra baisser le tonnage de déchets verts et leur coût de traitement.

Mais le meilleur levier pour maîtriser le prix du service public de traitement des déchets demeure leur réduction à la source, notre priorité depuis plusieurs années. Le SDOMODE a engagé les dernières actions de son programme et noué de nouveaux partenariats en 2014, pour faire de la prévention des déchets une composante essentielle de sa politique territoriale.

Enfin, je tiens à souligner le chemin parcouru depuis plus de 10 ans par le SDOMODE et ses collectivités adhérentes en vous donnant trois chiffres : 28 filières de traitement, 26 installations de proximité, et près de 55 % des déchets valorisés. Voyez là notre détermination commune à gérer durablement les déchets ménagers de notre territoire.

Il nous appartient à toutes et tous, nouvellement élu(e)s, de nous investir à la hauteur de l'ambition que porte notre syndicat : accomplir un service public de qualité, en phase avec les enjeux du territoire, la maîtrise des dépenses locales et les évolutions à venir dans le domaine des déchets.

Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE

SOMMAIRE

5-8

Le service public

9-13

Les dossiers stratégiques 14-27

2014 par commission

28-29

La gestion des déchets

30 - 31

Résultats Lexique

Directeur de la publication : Jean-Pierre DELAPORTE / Rédacteur en chef : Frédéric PERSON / Conception & Rédaction : Olivier DELVALLEE (service communication) / Crédits photos : SDOMODE, Jean-Pierre COPITET / Illustration page 34 : Adeline MONIN Imprimé sur papier recyclé dans un format limitant les rognures / Tirage : 600 exemplaires / Juin 2015

Photo de couverture : casier réhabilité au CETRAVAL de Malleville-sur-le-Bec

Le territoire

26
installations

175 489 habitants

Population INSEE sans doubles comptes : 171 302 hab.



Le territoire du SDOMODE a une superficie de 2 398 km² (Département : 6 040 km²).

Les adhérents





COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE

Président: Fernand LENOIR (déléqué) Délégués : Jean BARRIERE, Jean-Jacques LEBRETON, Christine VAN DUFFFI

Suppléant : Dominique MEDAERTS



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEAUMESNIL

Président : Jean-Noël MONTIER

(délégué)

Délégué : Hubert CAPPELLE Suppléant : Bernard VANDOOREN

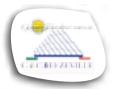


COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BERNAY ET DES ENVIRONS

Président : Hervé MAUREY Délégués : Yves DUVAL, Eric JEHANNE, Marie-Lyne RIVIERE,

Françoise TURMEL

Suppléant : Françoise ROCFORT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BEUZEVILLE

Président : Allain GUESDON Délégués : Raynald DELAMARE, Jocelyne GIRARD, Marie-Odile KOLACZ, Etienne ROUSSEL Suppléant : Alain FONTAINE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGTHEROULDE-**INFREVILLE**

Président : Philippe VANHEULE

(délégué)

Délégués : Jean-Marie GUENIER, Bruno QUESTEL, Jean QUETIER,



COMMUNAUTE DE **COMMUNES DE** QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Président : Benoît GATINET

(déléqué)

Délégués : William CALMESNIL,

Philippe MARIE

Suppléant : Jacques CARREY



COMMUNAUTE DE

Président : Pierre CHAUVIN

Délégués : Jean-Luc DAVID,

Suppléant : Jacques LE BAILLIF

COMMUNES

Pascal LAIGNEL

BROGLIE

(délégué)

DU CANTON DE

COMMUNES DU ROUMOIS NORD

Président : Dominique ROUAS Bernard CHRISTOPHE,

Suppléant : Laurent RYCKAERT



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CORMEILLES

Président : Hervé MORIN Délégués: Francis BLAIS,

Jacques ENOS

Suppléant : Dominique LUST



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PONT-AUDEMER

Président : Michel LEROUX

(délégué)

Délégués : Daniel BUSSY, Isabelle DUONG, Jean

VANHEE

Suppléant : Odile GILBERT



COMMUNAUTE DE

Délégués : Hervé CAILLOUEL, Jacques DORLEANS, Alain



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUGLES

Président : Jean-Claude PROVOST Délégués: Francis BEAUMESNIL, Daniel BESNEHARD, Gilles HEBERT

Suppléant : Guy BUAILLON



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE THIBERVILLE

Président : Pierre ESPALDET Délégués : Pierre LEGROS, Christine LEPRETRE, Laurent

Suppléant : Michel BAGNOULS



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE RISLE

Président : Claude BEIGLE (délégué) Délégués: Bertrand SIMON,

André TIHY

Suppléant : Nelly BECEL



COMMUNAUTE **DE COMMUNES** VIEVRE LIEUVIN

Président : Etienne LEROUX

(délégué)

Délégué : James DUCLOS Suppléant : Jacques AUBER



INTERCOM DU PAYS BRIONNAIS

Président : Frédéric SCRIBOT Délégués : Michel AUGER, Valéry BEURIOT, Pascal FINET Suppléant : Bernard FORCHER



INTERCOM RISLE ET **CHARENTONNE**

Président : Jean-Claude ROUSSELIN (délégué)

Délégués : Jean-Pierre DELAPORTE, André VAN DEN DRIESSCHE.

Christian VILAIN

Suppléant : Francis GOBRON

Les élus



Membres du Bureau

Des instances renouvelées

57 % de nouveaux élus suite aux élections municipales de mars 2014

Suite aux élections, le Président a souhaité donner une nouvelle dynamique en faisant de la transparence, de la communication et de l'implication de chaque collectivité les clés du bon fonctionnement du SDOMODE et de ses instances.

Comité Syndical

Il définit les grandes orientations, vote le budget annuel et décide des projets et travaux à engager. Il est composé de 52 élus titulaires désignés par leur collectivité (nombre fixé au prorata de la population) et de 16 suppléants (un par collectivité). Il délègue une partie de ses pouvoirs au Président et au Bureau Syndical.

Bureau Syndical

Il se réunit tous les mois pour apporter toute la réactivité nécessaire au bon avancement des dossiers. Sur proposition du Président, sa composition a évolué et intègre depuis les élections 16 membres contre 12 auparavant. Chaque collectivité y est représentée et

Commissions techniques

Au nombre de sept, elles préparent les dossiers et décisions qui seront proposées au Bureau. Les commissions « gestion des quais de transfert et

intégrée de fait au processus de décision.

des points d'apport volontaire » et « programme local de prévention, communication » ont été créées.

Commission d'appel d'offres

Elle contrôle la validité des candidatures et la compétitivité des offres avant d'attribuer les marchés publics.

Commission consultative des services publics locaux

(CCSPL) a été créée en fin d'année afin de mettre en place une délégation de service public pour la valorisation énergétique du biogaz. Elle est composée de membres de l'assemblée délibérante, de représentants d'associations locales et de membres de la vie civile.



Le Président

Jean-Pierre DELAPORTE

Président, Intercom Risle et Charentonne

Les vice-présidents

Michel LEROUX

1^{er} vice-président, en charge des finances, CC Pont-Audemer

Hervé CAILLOUEL

2^{ème} vice-président, en charge de la gestion du CETRAVAL, CC Roumois Nord

Jean QUETIER

3^{ème} vice-président, en charge de la gestion des déchèteries, CC Bourgtheroulde-Infreville

Pierre LEGROS

4^{ème} vice-président, en charge de la gestion des plateformes multifilières, CC Thiberville

Valéry BEURIOT

5^{ème} vice-président, en charge de la gestion du centre de tri, Intercom du Pays Brionnais

Marie-Lyne RIVIERE

6ème vice-présidente, en charge de la gestion des quais de transfert et des points d'apport volontaire, CC Bernay et des Environs

Jocelyne GIRARD

7^{ème} vice-présidente, en charge du programme local de prévention et de la communication, CC Beuzeville

Les autres membres

Claude BEIGLE

CC Val de Risle

Daniel BESNEHARD

CC Rugles

Francis BLAIS

CC Cormeilles

Hubert CAPPELLE

CC Beaumesnil

Jean-Luc DAVID

CC Broglie

James DUCLOS

CC Vièvre Lieuvin

Benoît GATINET

CC Quillebeuf-sur-Seine

Christine VAN DUFFEL

CC Amfreville-la-Campagne

Bernard CHRISTOPHE

CC Roumois Nord (invité)

Les services

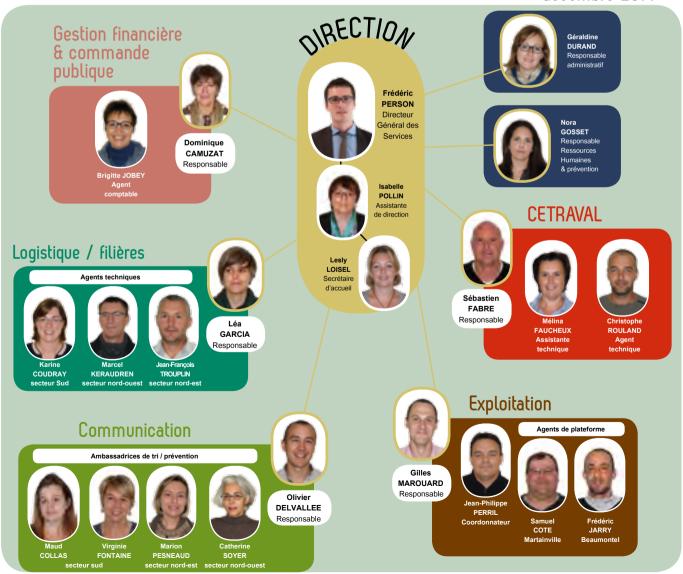
Une organisation fonctionnelle

Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 23 collaborateurs, agents publics administratifs et techniques majoritairement issus de la fonction publique. Les services sont placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, Frédéric PERSON, à ce poste depuis novembre.

L'organisation a évolué en 2014 vers le renforcement du management de proximité. Ce changement se traduit par une plus grande autonomie de chaque service et une meilleure réactivité sur le traitement des dossiers, nécessaire pour mener à bien les projets stratégiques du Syndicat.

Après les changements de 2014, l'organigramme s'est stabilisé en fin d'année. Le SDOMODE dispose d'un personnel qualifié sur qui il peut compter pour mener à leur terme tous les projets de la structure et continuer à garantir un service public de qualité.

décembre 2014



Les faits marquants

FEVRIER

Signature de la convention avec l'éco-organisme Eco-DDS.

MARS

Signature de la convention avec l'éco-organisme Ecomobilier. Le Bureau choisit les déchèteries de Bourg-Achard, Bourgtheroulde et Malleville pour démarrer la filière.

AVRIL

Le CETRAVAL est certifié ISO 14 001 pour la seconde année consécutive.

MAI

Suite aux élections municipales de mars, les nouveaux délégués du SDOMODE élisent Jean-Pierre DELAPORTE comme nouveau Président.

JUIN

Les commissions techniques, dont 2 nouvelles, sont composées. Les élus visitent les plateformes multifilières de Beaumontel et de Martainville à l'occasion d'une journée « portes ouvertes » qui leur est dédiée.

Démarrage du test de tri des tontes sur les déchèteries de Bourg-Achard et de Drucourt en vue de leur méthanisation.

JUILLET

Remise du rapport sur l'avenir du CETRAVAL.

AOÛT

Départ de Séverine CHAPELLE, Directrice Générale des Services. Le SDOMODE la remercie pour l'ensemble du travail réalisé.

Conférence de presse sur les dangers des déchets d'activités de soins (DASRI) retrouvés dans le tri sélectif.

SEPTEMBRE

Après les plateformes en juin, les élus visitent le CETRAVAL et découvrent le parcours pédagogique.

Les communes et associations riveraines du site sont également conviées pour le visiter.

Changement du logo du SDOMODE pour créer une identité visuelle plus cohérente.

OCTOBRE

Suite à la réunion de la CCSPL, le Comité Syndical délibère en faveur d'une DSP pour la valorisation énergétique du biogaz au CETRAVAL.

Les élus terminent leur programme de visite par le centre de tri.

Présentation du parcours pédagogique et de la pelouse fleurie du CETRAVAL à la presse.

NOVEMBRE

Frédéric PERSON est nommé au poste de Directeur Général des Services.

Le Bureau valide la 1^{ère} campagne de communication sur le tri du plastique.

Le SDOMODE reçoit l'ADEME pour une formation sur la matrice des coûts à destination de ses collectivités adhérentes.

DECEMBRE

Le Comité Syndical délibère à l'unanimité la poursuite de l'exploitation du CETRAVAL en agrandissant le site de 4 hectares environ.

Décision est également prise de poursuivre le projet de construction d'une plateforme multifilières sur le secteur nord-est.





MAI - Election de Jean-Pierre DELAPORTE à la Présidence et du nouveau Bureau



JUIN - Visites des plateformes multifilières par les élus



AOÛT - Conférence de presse sur les DASRI au centre de tri



NOVEMBRE - Campagne de communication sur le plastique

Hommage



Visite de la plateforme de Beaumontel avec les élus et la presse (2011)



Partenariat avec la ville de Bernay et une enseigne de restauration rapide (avril 2012)



Réunion du Bureau (mai 2011)



Avec Jean-Louis DESTANS, lors d'une « portes ouvertes » au CETRAVAL (2008)

Le SDOMODE doit beaucoup à Jean QUINTON.

Le syndicat se constitue et s'affirme dans le traitement des déchets en 1992, où beaucoup était à faire dans le domaine du recyclage.

Sous son impulsion et avec son pragmatisme, les filières de tri sont mises en place progressivement, à commencer par le tri sélectif en 2001.

Attaché à la maîtrise d'ouvrage publique, Jean QUINTON a également porté les projets de construction des équipements que nous connaissons



aujourd'hui. Il a œuvré pour une simplification intercommunale au profit d'une plus grande cohérence territoriale du traitement des déchets. Jean QUINTON était un homme de dossiers qui a mis ses connaissances pointues au service des intérêts des collectivités et des contribuables.

Président fondateur du SDOMODE, Jean QUINTON a laissé une structure aux atouts indéniables, qu'élus et agents s'emploient tous les jours à valoriser. Il nous a quittés le 4 mai 2014.



Inauguration du centre de tri à Pont-Audemer (2006)



Inauguration de la plateforme de Martainville (2008)



Inauguration du quai de transfert de Pont-Audemer (2008)

Les 28 filières de tri et de traitement

Quantités de déchets produites par filière en 2014 (en tonnes)



ORDURES MENAGERES 45 173 tonnes¹



DECHETS VERTS 34 955 tonnes²



GRAVATS 9 363 tonnes³



ENCOMBRANTS 7 856 tonnes



BOIS 6 471 tonnes⁴



VERRE 6 058 tonnes



PAPIERS 2 891 tonnes



METAUX 2 285 tonnes



CARTONS 2 147 tonnes



PLATRE 1 830 tonnes



DEEE 1 436 tonnes



REFUS DE TRI 1 179 tonnes



PET CLAIR 487 tonnes



DDS 386 tonnes



ACIER 347 tonnes



AMEUBLEMENT 280 tonnes



PEHD 260 tonnes



ELA (briques) 175 tonnes



THUYAS 150 tonnes



AMIANTE-CIMENT 137 tonnes⁵



SACS ET FILMS 119 tonnes



PET FONCE 113 tonnes



PNEUMATIQUES 81 tonnes



HUILES DE VIDANGE 60 tonnes



ALUMINIUM 35 tonnes



BATTERIES 18 tonnes



PILES / ACCUS 16 tonnes



LAMPES ET NEONS 5 tonnes

- 1 dont 124 tonnes de professionnels
- dont 670 tonnes en méthanisation, 844 tonnes de professionnels. Les tonnages produits par la CC d'Amfreville-la-Campagne, qui sont directement traités par son prestataire, ne sont pas comptabilisés.
- 3 dont 338 tonnes de professionnels
- 4 dont 7 tonnes de professionnels
- ⁵ dont 6 tonnes de professionnels



Programme local de prévention

Réduire la production de déchets

En cinquante ans, la poubelle des ménages a doublé de volume. Cette évolution s'explique par l'apparition de nouveaux produits sur le marché et l'évolution de nos habitudes de consommation : le suremballage de produits, l'achat de plats préparés, de portions individuelles et de biens d'équipements (électroménager, ordinateurs, téléphones portables, etc.) dont la durée de vie est limitée. Sur l'ouest de l'Eure, la production de déchets par personne dépasse chaque année les 700 kg.

Le déchet le plus facile à éliminer est celui qui n'est pas produit. Ce leitmotiv s'applique parfaitement à la prévention des déchets consacrée par la loi « Grenelle 1 » adoptée en juillet 2009. Elle consiste d'une part, à réduire les quantités de déchets produits, et d'autre part, à limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement.

Pour le SDOMODE, la prévention est surtout synonyme d'autonomie dans le traitement des déchets ultimes produits sur son territoire. Elle s'accompagne d'une maîtrise des coûts qu'offre la solution de stockage du CETRAVAL.

De plus en plus, la conception des produits et de leurs emballages (écoconception), leur mode de production et de distribution participent de la prévention des déchets. Mais ce n'est pas suffisant. Notre comportement en tant que consommateur rentre également en jeu : acheter des produits peu générateurs de déchets (grands conditionnements, produits à la coupe, etc.), éviter le gaspillage, réparer, louer, donner, etc.

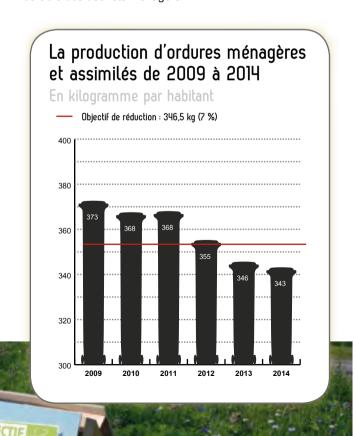
En signant le 15 juin 2010 un accord-cadre de 5 ans avec l'ADEME, le SDOMODE a lancé son programme de prévention pour atteindre l'objectif de 7 % de réduction des ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et déchets du tri sélectif). Le syndicat bénéficie

des conseils et du soutien financier de l'ADEME, qui s'élève à 180 000 € par année validée.

Les actions du programme couvrent des thèmes divers comme la sensibilisation des publics, la promotion du compostage individuel, la mise en place de la filière du réemploi en déchèterie, la mise à disposition du stop pub ou encore l'éco-exemplarité des collectivités.

Arrivé au terme de la 3^{ème} année de son programme, en 2014, le SDOMODE est parvenu à atteindre une réduction de 7,9 % des ordures ménagères et assimilés.

Au-delà de ces bons résultats, le syndicat travaille en collaboration avec ses collectivités adhérentes sur la réduction du gisement global de déchets produits sur l'ouest de l'Eure. L'enjeu est de garantir une gestion durable des déchets ménagers.



Traitement des déchets ultimes

Pérenniser l'avenir du CETRAVAL

Le CETRAVAL est l'exutoire d'une large partie des déchets ménagers ultimes produits sur l'ouest de l'Eure. Il garantit au SDOMODE son autonomie de traitement et la maîtrise de ses coûts.

En 2014, le syndicat a mené une étude relative à l'avenir du site. Le projet prévoit :

- la création d'un casier destiné à l'enfouissement des déchets ménagers ultimes;
- la création d'un casier destiné à l'enfouissement séparé du plâtre et de l'amiante lié. Leur traitement extérieur coûte excessivement cher : respectivement 176 et 197 € la tonne. L'ensemble des élus du SDOMODE est convaincu par la nécessité de traiter ces déchets au CETRAVAL;
- la valorisation énergétique du biogaz produit par les déchets en fermentation dans les casiers.

En parallèle à l'étude relative à la création d'un casier sur le site, impliquant l'excavation de « vieux » déchets, le SDOMODE a initié la réflexion sur l'agrandissement du CETRAVAL pour créer un casier sur une nouvelle parcelle. Les communes voisines, les services de l'Etat et les associations environnementales partenaires sont étroitement associées à cette réflexion.

A partir des conclusions de l'étude rendue en juillet, le SDOMODE privilégie l'agrandissement du site plutôt que la création d'un nouveau casier dans l'enceinte actuelle. En effet, la construction d'un casier sur une nouvelle parcelle serait moins onéreuse que dans le site (qui

nécessiterait l'excavation de déchets).

Mais l'économie principale porterait sur le coût du traitement, moins élevé que celui de l'incinération : gain de 40 € par tonne, ce qui représente au total 20 millions d'euros sur 10 ans.

Une importante campagne de communication est menée depuis septembre 2014 auprès des riverains et communes voisines afin de présenter, en toute transparence, le projet d'agrandissement.

En délibérant à l'unanimité en faveur de l'agrandissement du site, en décembre, le Comité Syndical assume sa responsabilité environnementale en termes de gestion des déchets sur son territoire.

L'avenir du traitement des déchets ultimes ne peut être envisagé sans la sensibilisation continue des publics.
C'est dans ce but qu'a été créé en 2014 le parcours pédagogique. Les grandes étapes du traitement des déchets sont présentées à l'aide de panneaux pédagogiques à proximité de chaque installation. La visite se termine sur un panneau présentant quelques gestes de réduction des déchets.







Valorisation énergétique du biogaz

Un enjeu environnemental et financier pour le CETRAVAL

Chaque heure, entre 600 et 650 m³ de biogaz sont produits au CETRAVAL. Composé principalement de méthane, ce gaz est issu de la décomposition des déchets fermentescibles qui sont stockés dans les casiers. Actuellement brûlé en torchères, il pourrait être valorisé énergétiquement, en production d'électricité, voire en cogénération (électricité et réseau de chaleur). Un gain envisageable d'autant plus important que le méthane est valorisable jusqu'à 15 ans après enfouissement des déchets dans un casier.

Hormis l'enjeu environnemental évident, cette nouvelle valorisation se traduirait par des gains financiers pour le SDOMODE et ses adhérents :

- réduction de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Avec la certification ISO 14001 du CETRAVAL, le SDOMODE bénéficie déjà d'une minoration de cette taxe;
- rémunération tirée de la revente d'électricité (estimée à plusieurs dizaines de milliers d'euros par an).

Cette valorisation s'est développée de façon importante en France au cours des dernières années.

La transformation de gaz en électricité peut être réalisée par des turbines ou des moteurs. La chaleur produite par ces équipements peut en parallèle être valorisée grâce à des réseaux de chauffage.

Le choix d'une délégation de service public

La mise en place des outils de valorisation (moteurs,

torchères) est très spécifique. Selon les recherches menées par le SDOMODE, ces investissements sont systématiquement réalisés par des entreprises spécialisées.

L'organisation observée en France est ainsi la suivante :

- investissement par une société spécialisée ;
- exploitation, entretien et maintenance par cette même entreprise, incluant généralement l'intervention de sous-traitants de proximité;
- rémunération directe de l'investisseur / exploitant par la vente d'énergie auprès d'EDF;
- reversement d'une part de la revente d'électricité à la collectivité.

Pour rappel, le SIDOM du Roumois puis le SDOMODE ont, par le passé, confié la valorisation du biogaz à un prestataire dans le cadre de deux contrats d'achat en 2003 puis en 2005. Cette expérience difficile s'est conclue par un démantèlement de l'installation en 2013 et la révocation du contrat.

A l'appui de ces éléments, contrôlés et préconisés par ses partenaires techniques et juridiques, le Comité Syndical du SDOMODE a fait le choix, le 25 septembre 2014, de confier la valorisation du biogaz à un concessionnaire, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

L'unité de valorisation énergétique du CETRAVAL doit être mise en service au 1^{er} semestre 2016.



Vers un transfert de la compétence « hauts de quai » ?

Etudier les avantages et limites d'une mutualisation des déchèteries

La mutualisation des « hauts de quai » permettrait aux usagers habitant le territoire du SDOMODE d'aller à la déchèterie la plus proche de chez eux et de bénéficier du même service. Elle donnerait aussi l'occasion d'harmoniser les règlements intérieurs de chaque site, en particulier pour l'acceptation des professionnels.

Après avoir interrogé toutes ses collectivités adhérentes, le Comité Syndical a décidé de réaliser une étude sur le transfert de la compétence « hauts de quais » des déchèteries de l'ouest du département au SDOMODE. Cette étude doit permettre d'identifier, dans un contexte de réformes (fiscales et territoriales), les incidences financières et juridiques de ces transferts sur les budgets des communautés de communes et du SDOMODE. Une consultation a donc été réalisée auprès des bureaux d'études spécialisés. Le choix du titulaire a été réalisé en prenant en compte :

- les connaissances techniques et réglementaires, définition de travaux de mises aux normes d'une déchèterie, etc.;
- les connaissances de la comptabilité publique, mise en place d'un transfert de compétence, etc.;
- les connaissances juridiques, dont le contrôle de la conformité des actes de transfert de compétence, la modification de statuts et les actes de propriété;
- les connaissances du statut de la fonction publique territoriale.

L'étude a démarré au 2nd semestre 2014 et est menée en trois phases :

- Phase 1 : diagnostic ;
- Phase 2 : étude de transfert et proposition de scénarii ;
- Phase 3 (conditionnelle): accompagnement du SDOMODE dans la mise en place du transfert de compétence.

Sur la base d'une très bonne implication des services des collectivités adhérentes, la première phase a été étudiée par le comité de pilotage du SDOMODE, le 16 décembre 2014.

A l'appui des résultats de la phase 2, le SDOMODE et ses adhérents se positionneront pour ou contre un transfert de compétence, au 2nd semestre 2015.

Organisation des compétences en déchèteries

Le SDOMODE gère les « bas de quais » : fourniture de bennes et rotations / évacuations (depuis 2009). Les collectivités adhérentes assurent les missions de « haut de quai » qui sont le gardiennage, l'accueil des usagers et l'entretien du site.



Plateforme secteur nord-est

Développer les solutions de proximité

La mise en place des plateformes multifilières permet d'équilibrer les flux traités entre les déchèteries du territoire et ainsi limiter les transports de bennes.

Les filières concernées sont les déchets verts, les gravats, le bois et le transfert d'amiante lié.

Le SDOMODE ne dispose actuellement pas de plateforme de ce type sur le nord-est de son territoire. Ainsi, déchets verts, bois et gravats sont soit acheminés vers d'autres sites du SDOMODE soit confiés à des prestataires privés.

Le projet de plateforme se situe sur les communes de Bourg-Achard et d'Epreville-en-Roumois.

Situé sur une double parcelle de 6 hectares, il devait initialement associer une plateforme multifilières destinée à la valorisation de déchets provenant des particuliers (3 hectares environ) à un projet d'implantation d'une entreprise privée, porté par la communauté de communes de Bourgtheroulde-Infreville, de valorisation de déchets de professionnels (3 hectares environ).

Après avoir subi un coup d'arrêt en 2012, suite à l'annulation de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Bourg-Achard, la création de la plateforme multifilières a été relancée durant le 4^{ème} trimestre 2014.

En 2014, seul le projet du SDOMODE est d'actualité. Le projet d'implantation d'une société privée a été abandonné. Ainsi, environ 3 hectares vont être rendus à l'agriculture.

Le Comité Syndical du SDOMODE a voté, à l'unanimité, pour la création de cette plateforme, lors de la réunion de l'assemblée délibérante du 17 décembre 2014.

Les enjeux de la plateforme

L'aboutissement du projet de plateforme permettrait au SDOMODE de gagner en autonomie pour le traitement des déchets verts et du bois. Le SDOMODE est en effet tributaire des prix de traitement proposés par des partenaires privés.

L'économie engendrée est estimée à 45 000 € par an par rapport au fonctionnement actuel.

Le SDOMODE pourrait garantir une qualité de produits valorisés homogène pour tout son territoire.

Le transport des bennes de déchèteries serait diminué de 30 000 kilomètres par an, soit plus de la moitié du transport actuel.

L'ouverture de la plateforme générerait la création d'un emploi à temps plein localement.

Enfin, le SDOMODE gagnerait en cohérence territoriale avec une plateforme par secteur. Une partie des déchets verts du secteur nord-est est aujourd'hui traitée sur la plateforme de Beaumontel, à la limite des quantités réglementaires.

Le **secteur nord-est** regroupe les déchèteries de Brionne, Malleville-sur-le-Bec, Bourgtheroulde-Infreville, Amfreville-la-Campagne et Bourg-Achard, soit une population de 64 872 habitants.

La construction de la plateforme sur le secteur nord-est permettra de répartir les capacités de traitement de façon cohérente tout en garantissant des coûts maîtrisés et des produits valorisés de qualité.



Le traitement des déchets ultimes

La réglementation définit comme ultime tout déchet dont a été extraite la part valorisable.

lls regroupent en fait les déchets non recyclables mais aussi ceux qui ne sont pas triés et qui auraient dû l'être.

Le SDOMODE assure leur traitement en grande partie par stockage au CETRAVAL, situé à Malleville-sur-le-Bec. Près de la moitié des ordures ménagères sont incinérées sur des sites proches du territoire.

Régularisation administrative du site

Le SDOMODE a déposé un DDAE de régularisation en septembre 2014. L'enquête publique sera réalisée durant le 1^{er} semestre 2015. La CLIS (commission locale d'information et de surveillance), réunie le 20 novembre en présence du Sous-Préfet de Bernay, a souligné la bonne exploitation du site.

Le SDOMODE a accentué la communication autour du CETRAVAL par la réalisation d'un parcours pédagogique pendant l'été 2014. Ce parcours permet dorénavant, en toute sécurité, de découvrir les activités du site, de l'enfouissement contrôlé des déchets ultimes jusqu'à la valorisation et la préservation de l'environnement. Ce parcours pédagogique a été inauguré lors d'une journée « portes ouvertes » le 18 septembre 2014.

Reprise du réseau des Nez

Le réseau des Nez regroupe toute personne volontaire habitant à proximité du site et dont le rôle est de relever les

nuisances olfactives. Le SDOMODE a profité des visites des communes riveraines pour relancer ce réseau. Il s'est élargi à 12 membres, dont 2 de Malleville-sur-le-Bec, 4 du Bec-Hellouin et 6 de Thierville. Des grilles d'évaluations des odeurs et une note explicative ont été transmises aux membres des Nez en date du 16 octobre dans l'attente d'un retour des premières fiches au 1er trimestre 2015.

Traitement des lixiviats

Tous les lixiviats sont homogénéisés dans un bassin de 2 000 m³ puis font l'objet d'un traitement biologique. Les quantités traitées en 2014 sont de 10 975 m³. Le SDOMODE a poursuivi son programme pluriannuel de modifications des pompes sur l'ensemble des puits du site. Depuis le démarrage de ce programme, 26 anciens puits sur 37 ont été équipés.

Informer et sensibiliser

Inscrit dans sa politique environnementale, le SDOMODE s'assure de la confiance des associations et communes riveraines et de ses collectivités adhérentes. Le syndicat a accueilli plus de 100 personnes, majoritairement des élus, depuis la reprise des visites en septembre.





Les réseaux de collecte du biogaz ont été rehaussés pour éviter la formation de condensats. Leur contrôle est hebdomadaire.



Le casier VII, en cours d'exploitation, a reçu 35 262 tonnes de déchets en 2014.



Le forage des piézomètres atteint une profondeur de près de 90 mètres où se situe la nappe souterraine.

Traitement du biogaz

Le biogaz est issu de la décomposition des déchets organiques. Une partie est brûlée au moyen d'une torchère sur le casier en exploitation. La plus grande partie est, elle, aspirée vers 3 torchères de capacité totale de 1250 m³ par heure, pour être également brûlée.

Le SDOMODE a réalisé des travaux sur le réseau pour éviter les risques de déboîtement et a maintenu sa vigilance pour réduire les risques d'odeurs.

Analyses environnementales

Le SDOMODE procède à de nombreuses analyses pour contrôler la bonne exploitation du CETRAVAL. Les rejets de la station de traitement des lixiviats sont analysés toutes les semaines ou tous les mois, en fonction du paramètre contrôlé. Les eaux pluviales font l'objet d'un prélèvement trimestriel, les eaux piézométriques, semestriel. Enfin, chaque année, les fumées de torchères sont analysées. Toutes les analyses ont été conformes à l'arrêté préfectoral.

Dossiers liés : avenir du CETRAVAL (p10) et valorisation énergétique du biogaz (p11)

Une étude de bruit a été réalisée en mars : les émissions sonores sont conformes.

Les opérations de nettoyage des envols à l'intérieur du site sont au nombre de 10 par mois, et de 4 par mois à l'extérieur du site. Le nettoyage hebdomadaire des voiries par une balayeuse a été maintenu.

Réseau piézométrique

Le démarrage des travaux de trois nouveaux piézomètres a eu lieu le 20 mars 2014. Ils se sont achevés en juin. Le site dispose désormais de sept piézomètres.

ISO 14 001

Suite à la certification obtenue en 2013, un audit interne a été réalisé en février ; aucune non-conformité n'a été relevée. L'agence française de normalisation (AFNOR) a maintenu la certification du site en date du 9 avril.





« Elu depuis 1983 au CETRAVAL, les évolutions technologiques n'ont cessé de s'améliorer ; grâce à cela, notre mission est de pouvoir prolonger la vie du CETRAVAL en limitant au maximum les nuisances pour les riverains. Assurer l'avenir du site, c'est aussi économiser 20 millions d'Euros en 10 ans, soit 40 € par ménage et par an. Vous pouvez compter sur l'entière détermination du Président du SDOMODE, du Directeur, de ses équipes, et de moi-même pour faire aboutir ce projet déterminant pour l'avenir du syndicat ».

Hervé CAILLOUEL Vice-président délégué du SDOMODE en charge du CETRAVAL

Le centre de tri et le recyclage

Symbolisée par les couleurs jaune, verte et bleu, cette filière est la 1ère mise en place par le SDOMODE (2001). Pour en garantir une gestion efficiente, le SDOMODE s'est équipé d'un centre de tri à Pont-Audemer, qui a recu 7 706 tonnes du SDOMODE et 669 tonnes de

la communauté de communes du Pays de Honfleur en 2014. Le syndicat travaille désormais sur la modernisation de son équipement et sur l'amélioration de la qualité du tri, dans le but d'optimiser les coûts.

Le centre de tri du SDOMODE est destinataire des emballages, des papiers et d'une partie des cartons collectés sur le territoire. L'exploitant du site affine leur tri en les regroupant par matériau. Après l'ultime étape de mise en balles, ils sont expédiés vers les usines de recyclage, point de départ de leur nouvelle vie. Le SDOMODE suit la bonne exécution du contrat en participant à chaque réunion mensuelle d'exploitation ; Il veille également à renouveler les pièces d'usure dès que nécessaire et s'assure de la conformité permanente des équipements avec les normes suivies par la DREAL. En 2014, des trappes de désenfumage supplémentaires ont été installées et asservies automatiquement au dispositif de détection incendie.

Etude ergonomique

Démarrée en 2013, cette étude a pour objet d'améliorer les conditions de travail et de prévenir les troubles musculo-squelettiques. Elle cible la cabine de pré-tri où le travail est physiquement le plus difficile : les agents y effectuent le plus de mouvements. Lors de sa réunion du 23 septembre, le groupe de travail a mis en avant les propositions d'améliorations, en imaginant la meilleure cabine de pré-tri pour des meilleurs gestes. Des travaux d'optimisation de la cabine seront réalisés en 2015.

Mieux suivre la qualité de tri

Jusqu'à présent, la qualité du tri était estimée sur un échantillon d'environ 35 kg par tournée. Depuis le mois de septembre, le SDOMODE procède à des caractérisations sur des tournées complètes de manière à connaître avec précision la qualité du tri. Le gisement complet est ainsi isolé et passé en chaîne de tri.

L'objectif de cette opération est également de sensibiliser les collectivités concernées, qui sont systématiquement invitées à participer. Les résultats font clairement apparaître les leviers d'optimisation pour améliorer en continu les performances de tri.

Vers un traitement simplifié des données

Le logiciel E-tem, proposé par Eco-emballages, a été mis en place durant l'année 2014. Il permet de simplifier et de sécuriser le traitement de l'ensemble des données issues du centre de tri.

En fin d'année, les effectifs du centre de tri étaient d'une cinquantaine d'agents, dont plus de 40 salariés en insertior



« Cela fait huit années que le centre de tri est en service. Grâce à un suivi rigoureux des équipements et un bon entretien général, il réunit de bonnes conditions de travail pour les salariés, principalement en insertion, qui y travaillent chaque jour. Le SDOMODE s'emploie en continu à améliorer la qualité des déchets entrants et l'ergonomie des postes ».

Valéry BEURIOT Vice-président délégué du SDOMODE en charge du centre de tri



Les emballages ménagers

Ils regroupent bouteilles, bidons et flacons en plastique, emballages métalliques (boîtes, conserves, etc.), briques alimentaires, petits cartons (biscuits, céréales, etc.) et sacs et films en plastique étirable. Le gisement de ces derniers a bien augmenté grâce à la pérennisation de la filière de recyclage en Europe (bâches maraîchères, etc.).

Les papiers

Ils comprennent les journaux, revues. publicités, enveloppes, annuaires, papiers bureautiques, etc. Leur tri se fait prioritairement dans les colonnes dédiées, situées sur les points d'apport volontaire. La qualité des papiers triés est alors optimale : moins de 5 % de refus.

Les refus de tri

Leur forme est hétéroclite : ordures ménagères, textile, déchets verts, déchets de soins (seringues, kits de perfusion, etc.), bouteilles de gaz... S'aioutent à cette liste toutes les erreurs courantes comme les pots et barquettes en plastique. Parmi les refus de tri, certains sont

recyclables comme le verre (à trier dans les colonnes d'apport volontaire) ou les petits appareils électriques (en déchèterie).

Les performances de recyclage par matériau en 2014

(selon les expéditions de matériaux, en tonnes et en kg/hab)



en verre (cf. p23)

Papiers







Cartonnettes et briques alimentaires





Refus de tri





Bouteilles et flacons en plastique





Emballages métalliques





Sacs et films en plastique étirable

Les refus de tri

Ils sont synonymes de surcoûts pour la collectivité. Afin d'en réduire les quantités, le SDOMODE déploie des moyens en amont, pour sensibiliser le grand public : des contrôles du tri la problématique des déchets de soins en août, sur les erreurs courantes en fin d'année) et de sensibilisation.

centre de tri : modification du tapis de retour des refus de tri du séparateur balistique, recyclage des sacs plastiques, arrivée en octobre 2014 d'un trieur supplémentaire en cabine de tri.

Objectif: limiter les refus à 1 000 tonnes par an.





Les déchèteries

Deux évolutions ont marqué l'année : l'arrivée des filières à responsabilité élargie du producteur consacrées aux déchets dangereux et aux meubles. Le SDOMODE a renforcé son accompagnement des adhérents, et des gardiens notamment, pour lever toutes les inquiétudes liées à leur mise en place. Ces évolutions offrent au SDOMODE une économie sur les coûts liés à la gestion des déchets concernés, désormais pris en charge par les éco-organismes.

Le SDOMODE s'occupe des bas de quais : location, rotation et évacuation des bennes. Leur gestion est confiée à deux prestataires à la suite d'un nouveau contrat qui a pris effet le 1^{er} février 2014.

Les agents techniques du syndicat veillent à la bonne réalisation de la prestation ; ils s'assurent que les bennes soient propres et en bon état, et que les demandes d'évacuations, faites par les gardiens, soient réalisées dans les meilleurs délais.

Eco-DDS : le principe de responsabilité élargie du producteur appliqué aux déchets dangereux

Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) regroupent tout déchet pouvant présenter un risque pour l'environnement et l'homme : pots de peinture, solvants, phytosanitaires... Du fait de leur toxicité, ces déchets nécessitent un traitement particulier et onéreux, dont le coût était intégralement supporté par le SDOMODE.

Le Syndicat a adhéré à Eco-DDS le 1^{er} mars 2014. Après un temps nécessaire de formation des gardiens et de leurs responsables, cette filière est opérationnelle depuis le 19 mai 2014 dans toutes les déchèteries. L'enjeu financier est évident puisqu'une partie des déchets dangereux des particuliers est prise en charge gratuitement par l'éco-organisme. L'autre partie fait toujours l'objet d'un contrat entre le SDOMODE et son prestataire de collecte et de traitement. Le gain est d'environ 83 000 € TTC en 2014.

La filière a nécessité des aménagements dans les déchèteries en application de la réglementation ICPE en vigueur. Toutes les collectivités sont rentrées dans la démarche d'amélioration continue, sachant qu'au bout de 3 non-conformités, la collecte de la déchèterie peut être suspendue.

Le fonctionnement d'Eco-DDS repose sur le paiement d'une éco-contribution par le consommateur (intégrée au prix d'achat du produit) et non plus par le contribuable.



Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) : lancement de la filière

Le 10 mars 2014, le SDOMODE a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec Ecomobilier, l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des déchets d'ameublement ménager agréé en décembre 2012.

La mise en place de bennes DEA à quai pour l'ensemble des déchèteries du territoire est étalée sur 5 ans. Pour 2014, le Bureau syndical a choisi les déchèteries de Bourgtheroulde, de Bourg-Achard et de Malleville-sur-le-Bec, pour un démarrage le 1^{er} juillet. Sur proposition de l'éco-organisme, la filière a pu être étendue à Bernay au 1^{er} octobre. Avec une population importante, ces 4 collectivités représentent 33 % du gisement estimé de DEA. Cette filière cible les meubles de catégorie couchage, assise, rangement et les plans de pose et de travail. Le SDOMODE compte sur une diminution de l'enfouissement des encombrants et du traitement de bois de classe B (bois de type aggloméré).





Le SDOMODE a assuré la formation des gardiens de déchèteries aux consignes spécifiques à la filière Eco-DDS Photo : déchèterie de Saint-Georges-du-Vièvre le 20 mai 2014.



Sur l'année, 12 023 bennes pleines ont été évacuées vers leur exutoire en fonction de la nature des déchets. Pour optimiser ces déplacements, le SDOMODE veille avec les gardiens à leur couplage.



Les agents techniques effectuent des visites hebdomadaires sur les déchèteries. Photo : vérification de la qualité du tri dans une benne.

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Suite à une mise en concurrence par l'éco-organisme en charge de cette filière, le marché de collecte a été attribué à un nouveau prestataire depuis le 1^{er} juin. Ce changement a été bénéfique : les vidages des conteneurs sont réguliers, réduisant les problèmes de débordements et apportant plus de sérénité aux gardiens. Autre gain : l'augmentation des tonnages collectés de 10,4%.

Le nouveau prestataire est basé à Bernay, ce qui explique la plus grande réactivité.

Réglementation ICPE (Installations classées pour la protection de l'Environnement)

La réglementation a évolué en 2012 et rend obligatoires les contrôles périodiques des déchèteries soumises à déclaration. En 2014, certains de nos adhérents ont commencé à faire ces contrôles.

En parallèle, le SDOMODE s'est engagé dans une démarche de conseil et va réaliser un guide en 2015 pour mutualiser les bonnes pratiques de chacun.

Dossier lié : reprise des hauts de quais (p12)

Accompagner et valoriser les missions de gardien de déchèterie

Le SDOMODE assure systématiquement la formation des gardiens (consignes de tri, organisation de la filière). Par la présence régulière des agents techniques, il est à leur écoute pour répondre à toute interrogation. Avec le développement des filières, le métier de gardien se professionnalise durablement.

Le SDOMODE gère les filières suivantes en déchèteries :

- Filières à quai (bennes): Encombrants, Déchets verts, Bois, Gravats, Ferraille, Plâtre, Cartons, Pelouses, DEA
- Filières hors quai : DDS, DEEE, Piles et accumulateurs, Pneumatiques, Lampes et néons (filières REP), Huiles de vidange, Batteries

Certaines déchèteries proposent le tri des textiles, des cartouches d'encre ou encore des capsules de café.



« Avec le contrat Eco-DDS, notre syndicat a trouvé une marge d'optimisation financière intéressante. Pour pérenniser ces gains, le SDOMODE forme et accompagne chaque collectivité. Avec vous et grâce à l'implication de tous, nous pouvons encore progresser ».

Jean QUETIER Vice-président délégué du SDOMODE en charge des déchèteries

Les plateformes multifilières

Fort d'une moyenne à l'habitant de 220 kg, le SDOMODE obtient en 2014 une production inédite de déchets verts, une des plus fortes au niveau national. Même si les repreneurs de compost sont nombreux, le syndicat suit l'évolution du traitement qui s'ouvre de plus en plus vers les filières de méthanisation agricole. Une opportunité que le SDOMODE ne manquera pas de saisir.

Le compostage des déchets verts

Le SDOMODE suit le procédé de la norme NFU 44-051 pour produire son compost. Il est réalisé sur une période de 7 à 9 mois, selon les étapes suivantes :

- stockage des déchets verts durant un mois (lot d'été) à trois mois (lots d'hiver), avant un broyage en morceaux de 25 cm maximum;
- 4 ou 5 retournements mensuels suivant les lots ;
- criblage à l'aide d'une maille de 5 cm ;
- analyse du compost pour vérifier le respect des seuils d'éléments traces métalliques, l'absence de microorganismes pathogènes et les bonnes caractéristiques physico-chimiques (azote, phosphore).

En plus des analyses, le SDOMODE met en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la qualité de son compost tout au long du procédé : contrôles hebdomadaires en déchèterie par les agents techniques, vérification de la qualité des entrants par les agents de plateforme, suivi de la température et du taux d'humidité.

La production de compost est de 6 000 tonnes en 2014. Sa reprise est assurée à 90 % par les agriculteurs, au prix de 5 € la tonne, et par les collectivités adhérentes du Syndicat (mise à disposition pour les besoins de leurs services d'espaces verts ou de leurs particuliers via la déchèterie).

Le déferraillage et le broyage du bois

Le bois est collecté en déchèterie uniquement. Il est composé de meubles, portes... et de branches, souches propres, palettes, etc.

Le SDOMODE a externalisé 1 747 tonnes, soit 26 % du gisement total et a signé un nouveau marché, au 1^{er} octobre, pour la réception et le traitement du bois. La négociation a permis une économie de 60 000 € sur le précédent marché : demande en bois plus forte au niveau des exutoires, d'où de meilleurs prix de traitement. Le broyat de bois est utilisé à 60 % pour alimenter la chaudière de la papeterie de Grand Couronne, après affinage et mélange avec du bois de classe A. Les 40 % restants ont été valorisés en cimenterie.

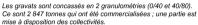
La méthanisation en test

De juin à décembre, 670 tonnes de tontes issues des déchèteries de Bourg-Achard et de Drucourt ont été traitées dans deux unités agricoles locales de méthanisation. La viabilité de cette filière a été confirmée.

> GAEC De Bouclon BOISSY LAMBERVILLE









10 132 tonnes de compost ont été vendues aux agriculteurs et 822 tonnes mises à disposition des collectivités.



Le bois est déferraillé puis broyé avant d'alimenter une chaufferie.

Le concassage des gravats

Les gravats sont réceptionnés sur les 2 plateformes multifilières et au CETRAVAL. Plus de 95 % du gisement provient des 17 déchèteries de l'ouest de l'Eure. Après concassage et criblage, deux fractions de concassé (0/40 mm et 40/80 mm) sont proposées à la vente aux prix de 5 et 7 € la tonne. Les clients du SDOMODE sont des entreprises du BTP ainsi que des usagers. Un gisement de 100 tonnes de concassé est également mis à disposition gracieuse de chaque collectivité adhérente.

Le transfert de l'amiante lié

Depuis la fin de l'année 2012, l'amiante est réceptionné sur les deux plateformes multifilières et au CETRAVAL. Chaque point est composé de 2 bennes de 12m³, équipées d'un double big-bag et d'une bâche.

Dossier lié: développer les solutions de proximité (p13)

Sont acceptés les tôles ondulées, les canalisations et les ardoises en amiante lié (ou fibrociment). L'amiante d'isolation (flocage) et l'amiante vinyle (revêtements de sols) ne sont pas concernés par cette filière. Le SDOMODE est dans l'attente de l'accord des services de la DREAL pour procéder à la création d'un casier dédié à l'amiante lié au CETRAVAL. L'amiante lié du SDOMODE est traité à Gonfreville l'Orcher (76).

Les thuyas



Seule la plateforme de Beaumontel réceptionne les apports de thuyas *atrovirens*. Les 150 tonnes apportées en 2014 ont été reprises à 15 € la tonne. Ils servent à la production d'huiles essentielles.



« Les 2 tests de méthanisation des tontes ont été concluants et vont permettre au SDOMODE d'organiser, avec ses adhérents, cette nouvelle filière en 2015. La méthanisation a plusieurs objectifs : réduire les coûts de traitement, parcourir moins de kilomètres dans le transport des déchets, limiter la consommation des ressources naturelles et surtout produire de l'électricité et de la chaleur ».

Pierre LEGROS Vice-président délégué du SDOMODE en charge des plateformes multifilières

Les quais de transfert...

Le SDOMODE met à la disposition de ses adhérents ses 4 quais de transfert. Ordures ménagères et déchets du tri sélectif qui sont collectés en porte-à-porte sont vidés sur ces lieux de transit avant de rejoindre le site de traitement. A la clé : moins de trafic routier, moins de nuisances et des économies sur le transport. Le SDOMODE veille à la bonne gestion de ses guais.

Travaux et mises en conformité

A l'issue de l'étude de conformité incendie menée sur les quais de transfert de Bernay et de Pont-Audemer en 2013, le SDOMODE a mis en place un système de détection incendie sur chaque site.

L'installation d'un dispositif de Robinet Incendie Armé, doté d'une cuve d'alimentation en eau, a débuté en décembre 2014 et se terminera début 2015.



Le SDOMODE a rénové l'enrobé du quai de Bernay et renforcé la sécurité autour du pont-bascule.

Quai	Tonnages 2014	Exutoires	
Bernay	13 464 tonnes d'OM	CETRAVAL, incinérateurs	
Беттау	1 475 tonnes de tri	Centre de tri Pont-Audemer	
Pont-Audemer	14 489 tonnes d'OM	CETRAVAL et incinérateur	
Les Bottereaux	1 732 tonnes d'OM	CETRAVAL	
Les bollereaux	180 tonnes de tri	Centre de tri Pont-Audemer	
Malleville-sur-le-Bec	2 306 tonnes de tri	Centre de tri Pont-Audemer	





Quai de transfert de Pont-Audemer



Quai de transfert des Bottereaux



Quai de transfert de Bernay

... et les points d'apport volontaire

Complémentaires à la collecte sélective en porte-àporte, les points d'apport volontaire sont très présents sur l'ouest de l'Eure. Selon la commune, ces points sont équipés de colonnes pour le tri du verre, des papiers, des emballages et des gros cartons. Titulaire des contrats de ramassage, le SDOMODE s'assure que les prestations sont bien réalisées et adaptées aux variations saisonnières.

Le tri du verre est historiquement effectué en apport volontaire, adapté à ce matériau. Le choix de la collecte des gros cartons est propre à notre territoire pour le soutien d'acteurs locaux de l'insertion. Le tri des emballages et des papiers varie suivant les consignes des collectivités.

A l'appui des informations transmises par les agents et élus des collectivités, les agents techniques du SDOMODE s'assurent que les prestations de vidage des colonnes pleines soient réalisées rapidement de manière à éviter les débordements.

Nouveau marché pour la collecte du verre

Après une 1^{ère} consultation, déclarée infructueuse en raison de coûts trop élevés (+ 16,5 % sur le prix unitaire), le SDOMODE a lancé une 2^{nde} consultation sur la base d'un cahier des charges allégé : suppression du système de pesée embarquée et de l'état des lieux du parc de colonnes et retrait de l'obligation de déposer dans la corbeille prévue à cet effet les déchets autres que le verre.

Après l'analyse des offres, cette nouvelle consultation a permis au SDOMODE de gagner 2 € par tonne, soit plus de 12 000 € par an, par rapport à l'offre initiale. Cette prestation a démarré le 1^{er} octobre pour 3 ans.

Apport volontaire des emballages

Ces dernières années, l'apport volontaire pour les emballages se réduit au profit d'une collecte en porte-à-porte. En 2014, la communauté de communes de Pont-Audemer dispose encore de 50 colonnes. Les communautés de communes de Bernay et de Brionne en ont respectivement 4 et une.

Devant la décision de la communauté de communes de Pont-Audemer de changer pour une collecte en porte-àporte en 2015, le SDOMODE a décidé de reconduire le marché de ramassage en apport volontaire (dont la fin était prévue en décembre 2014) sur une durée de 3 mois. Au terme de ce contrat, le SDOMODE ne gèrera plus le ramassage en apport volontaire des emballages.



« Pour sa première année, la commission a essentiellement travaillé sur la mise en conformité des quais de transferts. De nombreux projets seront menés à partir de 2015 pour optimiser l'apport volontaire, avec notamment l'étude du transbordement du verre ».

Marie-Lyne RIVIERE

Vice-présidente déléguée du SDOMODE en charge des quais de transfert et des points d'apport volontaire

La communication et la prévention

Informer, rappeler, éduquer, valoriser sont les missions que remplit chaque jour le service communication du SDOMODE. Les actions de sensibilisation au tri sont régulières tandis que celles consacrées spécifiquement à la réduction des déchets ont été amplifiées en 2014. La création d'une commission dédiée a été un acte fort dans l'engagement des élus et le souhait du Président de mobiliser les collectivités adhérentes.

Les déchets sont l'affaire de tous ; c'est pour cette raison que le SDOMODE mène des actions de communication vers les élus, les habitants et les scolaires de son territoire.

Elus : pour une information de proximité

Le rôle de l'élu est important au regard de ses administrés puisqu'il doit être en mesure de les renseigner sur la gestion des déchets. En 2014, le syndicat a accompagné les (nouveaux) élus, suite aux élections de mars, dans leur prise de mandat. Des visites de sites ont été organisées pour en expliquer le fonctionnement et leur faire découvrir les filières. Plus de 300 élus ont découvert au moins un site du SDOMODE cette année.

En parallèle, le syndicat tient à faciliter la communication dans les bulletins et sur les sites Internet des collectivités en remettant des articles prêts à l'emploi. Le premier, sur les erreurs de tri courantes, a été diffusé en octobre.

Habitants : faire perdurer les bons gestes

Le SDOMODE multiplie les occasions pour aller à la rencontre du grand public : stand d'informations sur les événements locaux (les Z'orties de La-Haye-de-Routot, Papotages au potager à Beaumesnil, festival de Bernay...)

et opérations de porte-à-porte (15 en 2014, 600 foyers contactés).

Tout au long de l'année, les trois ambassadrices de tri du syndicat ont contrôlé la qualité du tri sélectif de l'habitant (lors des 45 suivis de collecte) et celle des tournées de collecte (lors des échantillonnages et des caractérisations). Ces opérations sont indispensables pour repérer les secteurs où le tri est moins bon et rappeler les consignes.

Jeune public : prendre les bonnes habitudes

Les agents interviennent en classe sur demande de l'enseignant et sous réserve qu'un projet soit mené sur le thème des déchets. Les animations ciblent les niveaux, de la grande section de maternelle jusqu'au collège.

De la découverte des matières au recyclage des déchets, elles marquent une progression dans l'apprentissage des bons gestes. Sur l'année scolaire 2013-2014, le SDOMODE a réalisé 65 animations et sensibilisé près de 1 500 élèves.

En prolongement de ces animations, le SDOMODE reçoit les classes pour la visite de son centre de tri (à partir du niveau CM). Dès 2015, les classes de collège pourront être accueillies au CETRAVAL, équipé d'un tout nouveau parcours pédagogique.

Campagne « Je trie, nous gagnons »

Cette campagne sera lancée début 2015 pour développer le tri des emballages en plastique. L'objectif est d'augmenter les subventions, versées par Eco-emballages, de 100 000 € pour 100 tonnes supplémentaires triées.





Stand du SDOMODE aux Saveurs de l'automne au prieuré de St-Philbert-sur-Risle les 15 et 16 novembre



Article prêt à l'emploi diffusé à toutes les collectivités en octobre 2014



11,6% des foyers

ont un composteur SDOMODE

1500 élèves sensibilisés au tri en 2014



1^{ère} rencontre territoriale organisée en partenariat avec le centre de gestion, au centre de tri de Pont-Audemer, sur le thème de l'écoexemplarité en collectivité.



Opération mise en place dans les pharmacies participantes pour



Le Conseil Général de l'Eure équipe 3 collèges de l'ouest de l'Eure avec ce pavillon de compostage (collège Croix-Maître-Renault de Beaumontle-Roger - décembre 2014). Le SDOMODE est partenaire de l'action.

Le SDOMODE travaille quotidiennement à **réduire les déchets** produits sur son territoire et a dépassé pour la 2^{nde} année consécutive l'objectif de 7 %, fixé par l'ADEME. Le résultat atteint en 2014 est une réduction de 7,9 % des ordures ménagères et assimilés (OMA).

En plus de ses actions régulières de sensibilisation, le syndicat a démarré plusieurs projets durant l'année 2014.

Premières pelouses fleuries

Implanter une pelouse fleurie vise à limiter la production de déchets verts tout en favorisant la biodiversité. Sur le site administratif du syndicat à Bernay et au CETRAVAL, ce sont 2 100 m² qui ont été préparés pour recevoir des graines fournies par le syndicat apicole de l'Eure. Les travaux (retournement du sol et semis) ont été confiés à un chantier d'insertion spécialisé dans le domaine. L'opération, mise en place par de nombreuses autres collectivités, a été valorisée au moyen d'un panneau grand format, d'une présentation à la presse en octobre et du site Internet du syndicat.

Cette action s'ajoute aux autres actions éco-exemplaires du SDOMODE, dont la dématérialisation des actes comptables mise en place en fin d'année.

Dossier lié: programme local de prévention (p9)

Réemploi : un projet phare

Le réemploi se fait sur la base des objets apportés en déchèterie ; il fait partie de l'Economie Sociale et Solidaire. Le SDOMODE a débuté en septembre la recherche des partenaires fiables, en privilégiant les structures locales à vocation sociale. Le 1^{er} test démarrera en 2015.

Compostage

D'après l'opération témoin menée en 2012, le potentiel annuel de réduction se situe aux alentours de 65 kg de déchets organiques par personne. Convaincu de l'efficacité du compostage individuel, le SDOMODE en poursuit la promotion en proposant notamment un composteur au tarif réduit de 15 €. Depuis le lancement de l'opération en 2008, 11,7 % des foyers se sont mis au compostage grâce au SDOMODE et à ses collectivités adhérentes.

Un nouveau marché pour la fourniture de composteurs en bois a été passé en décembre avec une association locale d'insertion et occupera 6 postes de travail. L'objectif est d'équiper 14 % des foyers du territoire d'ici fin 2016. Fin 2014, un projet pilote a été lancé à la maison de retraite de Beuzeville.



« Pour mener nos actions de communication, nous travaillons en partenariat avec les autres commissions et mobilisons les élus dont le rôle est capital pour que l'information soit bien transmise. C'est dans ce sens que nous les avons accueillis en 2014 et continuerons à le faire dans les années à venir ».

Jocelyne GIRARD

Vice-présidente déléguée du SDOMODE en charge du programme local de prévention et de la communication

La gestion financière

>> Section d'investissement

	2013	2014
Dépenses	1 057 023 €	1 016 616 €
Equipement	470 580 €	335 953 €
Remboursement du capital de l'emprunt	561 564 €	617 477 €
Amortissement des subventions	24 879 €	63 186 €
Recettes	1 542 312 €	626 737 €
Emprunt	920 910 €	0€
Subventions perçues	16 860 €	0€
FCTVA	198 018 €	75 567 €
Amortissements des équi- pements	406 524 €	551 170 €

Le SDOMODE a effectué en 2014 les dépenses d'investissement listées ci-dessous. Elles ne sont pas éligibles à l'octroi de subventions.

- Programme pluriannuel d'amélioration des réseaux de biogaz au CETRAVAL : 100 000€ ;
- ¼ de couverture du casier VII : 70 000 € ;
- Mise aux normes ICPE des quais de transfert : 32 000 €;
- Gros entretien renouvellement du centre de tri : 80 000 € ;
- Mise aux normes ICPE du centre de tri : 44 000 €.

L'excédent cumulé généré en fin d'année 2013 pour un montant de 1 493 628 € a permis d'autofinancer les investissements de 2014, sans recours à l'emprunt.

Matrice des coûts

La majorité des collectivités adhérentes se sont engagées sur la réalisation de la matrice des coûts et ont suivi 2 journées de formation organisées par l'ADEME et le SDOMODE les 19 et 20 novembre 2014 à Bernay.

Cette matrice donne une vision complète des coûts afférents à la gestion des déchets (toutes opérations confondues) et permet d'identifier plus facilement des leviers d'optimisation et de se comparer avec d'autres collectivités.

Contributions

	2013	2014	
Administration Générale	3,10 €	3,10 €	
Tri sélectif	0,80€	0,80€	
Déchets verts	41,50 €	43€	
Bois	59€	59€	
Gravats	21€	23€	
Amiante	207€	207€	
Déchets soumis à TGAP*			

Ordures ménagères	87€	86 €
Encombrants	87€	86€
Plâtre	53€	107 €

* Montant de la TGAP par tonne : 21 € en 2013 et 17 € en 2014

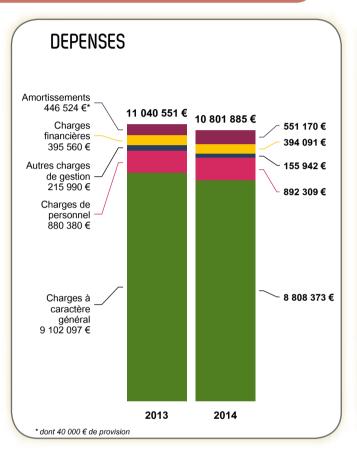


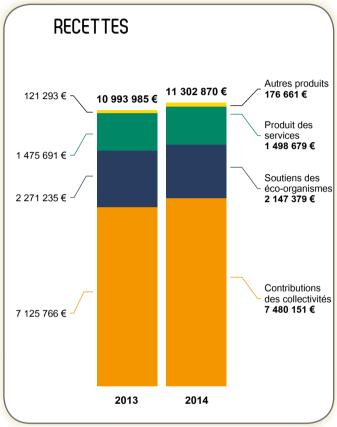
« L'ensemble des efforts réalisés par les commissions nous permettent d'optimiser les dépenses et d'améliorer les recettes. Cette gestion concourt à la maîtrise des finances locales ».

Michel LEROUX Vice-président délégué du SDOMODE en charge des finances



>> Section de fonctionnement





Les contrats d'exploitation et assimilés représentent 87 % des charges à caractère général.

Malgré l'augmentation des taux de TVA, une maîtrise des contrats de prestation de services et la baisse de la TGAP suite à la certification ISO 14 001 du CETRAVAL ont permis une diminution des charges à caractère général.

Le montant des contributions des adhérents représente les deux tiers du financement du SDOMODE. Elles sont calculées au prorata de la quantité de déchets apportés par les adhérents et de leur population.

La hausse des contributions est principalement liée à la forte production de déchets verts en 2014.

La baisse apparente des soutiens des éco-organismes est liée à une surestimation du montant restant à percevoir par Eco-emballages dans le budget 2013 au titre des soutiens de la même année.

Vente de produits triés : des recettes en hausse

En 2014, le SDOMODE a vendu pour 754 058 € de produits triés contre 702 205 € en 2013, soit une augmentation de 7 %



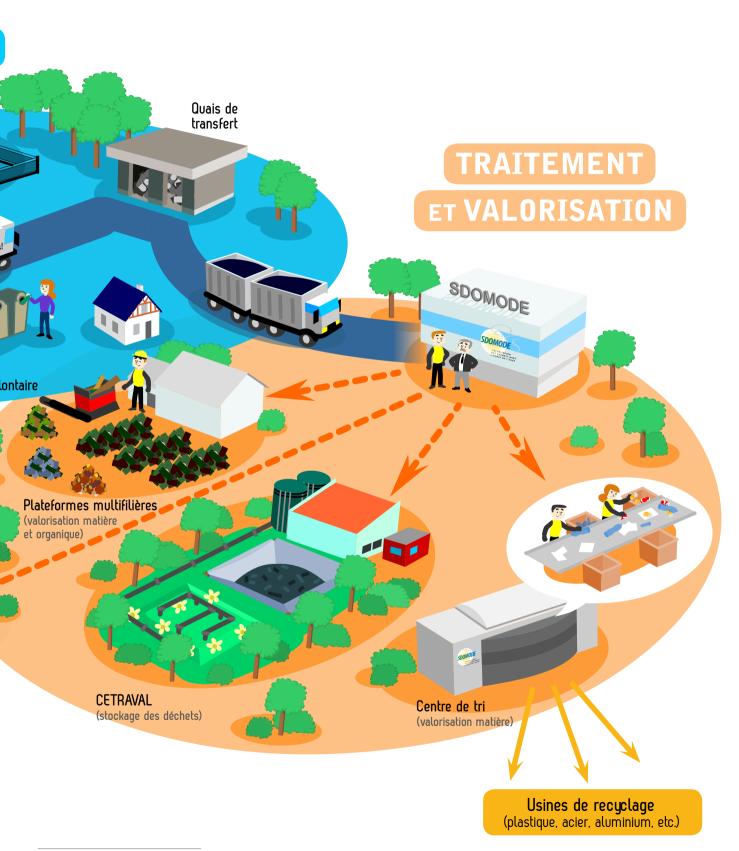
La gestion des déchets ménagers

Sur le territoire du SDOMODE, comment sont COLLECTE collectés et traités les déchets ? **REDUCTION** Points d'apport vo

Comment réduire ses déchets ?

- Compostage individuel
- Pelouses fleuries
- Stop pub
- Faire attention à ses achats
- Louer, réparer ou céder un objet





Les résultats 2014

L'année 2014 se caractérise par la baisse continue des ordures ménagères résiduelles et des encombrants, l'augmentation des gisements de collecte sélective et enfin la forte production de déchets verts.

Toutes les données ont été présentées dans un baromètre trimestriel et ont été mises en ligne sur le site Internet du syndicat.



Evolution des quantités produites (en tonnes) entre 2010 et 2014

Déchèteries

(encombrants, gravats, plâtre, déchets verts, bois, métaux, DDS, DEEE, batteries piles, pneumatiques, huiles de vidange, lampes et néons, meubles)

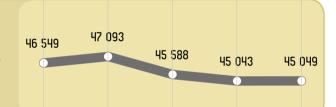
La forte hausse est liée à la production importante de déchets verts qui est, de loin, le plus gros gisement apporté en déchèterie. A noter la baisse de 16 % des encombrants entre 2010 et 2014, liée au développement de nouvelles filières (DEA en 2014).



Ordures ménagères résiduelles (OMR)

(déchets de la « poubelle grise »)

La baisse des OMR s'explique par les résultats du travail accompli par les collectivités dans le cadre du programme local de réduction des déchets, conjugués vraisemblablement à la conjoncture économique.

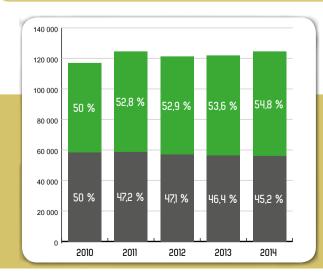


Collectes sélectives

(emballages, papiers, cartons et verre - hors refus de tri)

Après une baisse continue entre 2010 et 2012, le gisement a repris une évolution à la hausse dès 2013. Elle s'explique par la hausse du gisement collecté liée à la généralisation progressive de la collecte en porte-à-porte et par une meilleure captation au centre de tri.





Part des déchets valorisés

Toutes filières confondues, le SDOMODE a assuré le traitement de 124 313 tonnes de déchets en 2014. Une part toujours plus importante est orientée vers des solutions de valorisation.



Le lexique

Biogaz

Gaz produit par la décomposition des matières organiques à l'abri de l'air. Cette fermentation se produit dans la nature comme dans les décharges contenant des déchets organiques, ou encore dans les procédés de méthanisation. Le biogaz est composé essentiellement de méthane et de gaz carbonique.

CETRAVAL

Géré par le SDOMODE, le CEntre de TRAitement et de VALorisation énergétique reçoit les déchets ultimes de l'ouest de l'Eure ; il est situé à Malleville-sur-le-Bec.

DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

Déchets présentant un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines.

Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

Ils regroupent les meubles de catégorie couchage, assise, rangement et les plans de pose et de travail. Ils sont pris en charge depuis 2012 par l'éco-organisme Eco-mobilier.

Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Déchets ménagers de produits chimiques pouvant présenter des risques pour la santé et l'environnement : solvants, peintures, détergents, pesticides, acides, soude, ammoniac, comburants, engrais et phytosanitaires ménagers.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Déchets issus des équipements qui fonctionnent avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.

Déchets industriels banals (DIB)

Déchets issus des industries qui peuvent être traités dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

Déchets ultimes

Ils se composent des déchets non valorisables et des résidus issus du traitement des déchets « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992).

Délégation de Service Public (DSP)

C'est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement est un service déconcentré du ministère du Développement durable. Elle pilote notamment les politiques de développement durable et contrôle les ICPE.

Eco-organisme

Un éco-organisme prend en charge, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La prise en charge concerne la collecte et le traitement des déchets concernés. De ce fait, l'éco-organisme choisit le prestataire de collecte. Les éco-organismes sont financés par le paiement d'une éco-contribution par le consommateur lors de l'achat.

ICPE

Installation classée pour la Protection de l'Environnement.

Lixiviats

Eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. Elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

PEHD (polyéthylène haute densité)

Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

PET (Clair ou foncé Polyéthylène Téréphtalate)

Cette matière plastique est principalement utilisée pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. De la famille des thermoplastiques, il est recyclable.

Recyclage

Réintroduction d'un matériau récupéré dans le cycle de production dont il est issu, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Nouvel emploi, en l'état d'un produit ou d'un matériau récupéré pour un usage analogue à son premier emploi.

Responsabilité Elargie des Producteurs (REP)

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs étend la responsabilité des fabricants à la gestion de leurs produits en fin de vie.

Ils s'organisent et créent de nouvelles filières, dont la gestion est confiée à des éco-organismes. (Code de l'environnement - Art. L. 541-10).

Les partenaires





























L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, **ADEME**, est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et de l'Économie. Elle aide les collectivités à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets et coordonne les plans et programmes de prévention.

ALIAPUR est le principal éco-organisme chargé de la valorisation des pneumatiques usagés en France. Il assure la collecte auprès des détenteurs et distributeurs (garages et centres auto), le regroupement, le tri et la valorisation matière ou énergétique. Il réalise cette mission dans la limite des tonnages mis sur le marché par ses clients sur la base de l'année précédente.

AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 800.

Le **CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE** est une association loi 1901 qui rassemble des collectivités locales, des acteurs professionnels, des associations d'environnement et de consommateurs. Il joue un rôle clé dans le développement de la collecte sélective et représente ses adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

COREPILE est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la filière de collecte et de recyclage des piles et accumulateurs portables.

Le **Département de l'Eure** est un partenaire historique, avec qui le SDOMODE travaille conjointement, entre autres, à la mise en œuvre de la politique de réduction des déchets.

ECO-DDS, agréé par arrêté ministériel en avril 2012, est le premier éco-organisme de la filière de responsabilité

élargie des producteurs (REP) appliquée aux déchets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire aux déchets chimiques produits par les ménages pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Cette société regroupe la plupart des metteurs sur le marché des produits chimiques concernés.

ECO-EMBALLAGES est une société de droit privé agréée par l'Etat qui soutient la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Elle perçoit une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribue une partie aux collectivités locales.

ECOFOLIO est un éco-organisme, en charge depuis 2007, de gérer les contributions des émetteurs d'imprimés papiers gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits. Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux gérés, notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.

ECOLOGIC est un éco-organisme mandaté par l'Etat pour organiser la collecte, la dépollution et la valorisation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur le territoire français.

ECO-MOBILIER est l'éco-organisme, agréé en décembre 2012 par le ministère de l'Écologie, qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la production énergétique.

RECYLUM est l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées, agréé par les pouvoirs publics en 2005.

Les entreprises **PAPREC** et **UPM** sont des partenaires techniques et financiers du SDOMODE, respectivement dans le cadre du recyclage du plastique et du papier.

Retrouvez davantage d'informations sur :



SDOMODE